

ARTICLE 1 ORGANISATION

Le Trail de Saint-Ferréol Montagne Noire du 9 Juin 2019 est organisé par l'association Desperado Trail, domicilié à Revel (31), et enregistré en préfecture de Haute-Garonne. L'association Desperado Trail est affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme sous le numéro de club 031053.

Le PC de la course et le point d'accueil des participants sont sur le parking tennis du Lac de Saint-Ferréol.

Responsables•

- Directeur de course: Jean-Marie Chesseron - 06.03.96.59.85 • - -
- Responsable sécurité et parcours : Jean-yves Boulay-06.10.86.75.47
- Responsable des secours: Jérémy Pistre 06.77 03 28 98

ARTICLE 2 LES EPREUVES

2 épreuves et une randonnée seront mises en place :

- Un parcours de 12 kms avec 300 de D+
- Un parcours de 27 kms avec 1400 de D+
- Une randonnée de 12 kms avec 300 de D+
-

Le tracé, distance et dénivelé sont donnés à titre indicatif et pourront varier légèrement jusqu'au départ de l'épreuve, selon les conditions rencontrées. Les écarts de distance sont au maximum de 10% des chiffres annoncés et les écarts de dénivelés de 10 %.

Le parcours est entièrement balisé et se déroule à plus de 90 % sur des chemins. Sur l'ensemble du parcours, des bénévoles sont présents pour assurer l'assistance des participants.

HORAIRES :

Pour le 12 kms départ à 9H30

Pour le 27 kms départ à 9H00

Pour la randonnée départ à 9H35

-
En cas de changement, le nouvel horaire sera annoncé sur le site. Si le changement a lieu dans la semaine qui précède le départ, un email sera envoyé aux participants.

Pour l'épreuve de 27 kms une barrière horaire est fixée à 12h20 au ravitaillement de la maison bleue route des Cammazes au 17 ème Km.

Les participants doivent prêter une attention particulière aux endroits suivants :

Pour le 12 Km et la randonnée : Traversée de la route de ceinture du Lac et du lotissement Galia •

Pour le 27 kms : Km 4,2 : Passage sous-terrain de 20m de long (hauteur 1,5m, non éclairé) •

Km 8 : Traversée du village de Durfort (D44) •

Km 17: Traversée de la D44 • Km 21,5 (passage par sous-terrain de 20 m (Hauteur 1,5 m, non éclairé) PRENEZ GARDE à VOTRE TÊTE à • l'entrée du tunnel. Puis traversée de la rivière Laudot à gué.

Chronométrage

Le chronométrage est réalisé électroniquement dans l'ordre d'arrivée des coureurs. Les participants placent la puce de chronométrage sur leur chaussure et doivent impérativement restituer celle-ci après la course, y compris en cas d'abandon

ARTICLE 3 inscriptions et certificats médicaux

Les inscriptions sont possibles par courrier ou directement sur le site internet. L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions à tout moment. Aucune inscription Trail ne sera prise sur place. Les inscriptions à la randonnée sont possibles sur place. Les inscriptions sont ouvertes à partir de la catégorie Espoir. Conformément au règlement FFA.

Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Les changements de dossards ainsi que le transfert d'une épreuve à une autre seront possibles jusqu'au 15 mai 2019 sous condition d'en informer l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sans en aviser l'organisation sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Demande par mail en envoyant tous les renseignements relatifs au reprenneur du dossard (Nom, coordonnées et certificat médical de moins d'un an avec la mention de « non contre-indications à la course à pied en compétition »)

Désistements

Selon le cas : En cas de rétractation de l'athlète avant le 1er mai 2019 ses frais lui seront remboursés avec une retenue de 5€ pour frais administratifs. Entre le 1er mai et le 1er juin 2019 ses frais lui seront remboursés à 50%. Après le 1er juin aucun remboursement ne sera accepté.)

Certificat médical

Les participants aux Trails doivent avoir produit avant la course un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an au 9 juin 2019.

Les compétiteurs ayant une licence sportive doivent en fournir une copie en cours de validité au 9 juin 2019.

Les licences autorisées sont celles des fédérations et organismes suivants :

- Fédération Française d'Athlétisme (Athlétisme Compétition, Athlé entreprise, Athlé Running, Pass'Running)
 - Fédération Française de Course d'Orientation
 - Fédération Française de Pentathlon Moderne
 - Fédération Française de Triathlon
 - UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre (si l'inscription est prise par l'établissement ou l'association scolaire).
- Ou toute autre licence sportive dans la mesure où il apparaît explicitement la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou à la course à pied en compétition.

Article 4 Ravitaillements – matériel coureur

Ravitaillement

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire et matérielle. Cependant, des postes de ravitaillement seront disposés à différents points du parcours et signalés sur les cartes détaillées des courses.

Aucun verre jetable ne sera fourni aux ravitaillements, les participants devront utiliser leur propre gobelet.

- Pour le 12 kms et la randonnée : point de ravitaillement au 4,5kms et un ravitaillement final

- Pour le 27 kms :

- Durfort : km 8

- D44 route de Durfort aux Cammazes : km 17

- Point d'eau : km 22

Un ravitaillement final est offert à tous les participants.

Matériel coureur :

- Sur le 12 kms : bidon de 0,5L, vivres. En cas de mauvaise météo, prévoir un vêtement de pluie.
- Sur le 27 kms : bidon 1 litre mini, vivres, sifflet, téléphone portable avec numéro de secours fourni par organisation (affiché sur le dossard).
- Recommandé sur le 27 kms et le 12 kms : un gobelet réutilisable.

ARTICLE 5 Participants

. Les participants sont tenus de se conformer aux consignes données avant la course et durant celle-ci par les bénévoles de l'organisation présents sur les parcours. Sur les traversées et portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route et de prêter une attention particulière aux consignes des organisateurs.

Tous les participants doivent circuler munis du dossard qui leur a été remis, accroché de manière visible sur l'avant du maillot. Des pointages sont réalisés sur le parcours.

Toute irrégularité sera éliminatoire. Le dossard doit obligatoirement être restitué à l'issue de la course, ou lors de l'abandon.

Le Cani-Cross n'est pas autorisé.

Les bâtons sont autorisés. Il est rappelé aux utilisateurs de bâtons qu'il est de leur responsabilité de prêter une attention particulière aux personnes les suivant. Leur responsabilité sera engagée en cas d'accident.

Il est interdit d'accompagner les coureurs en VTT ou autre véhicule.

De par la nature accidentée du parcours, la course n'est pas praticable au HandiSport.

Respect de la nature

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel. Il est formellement interdit de jeter le moindre déchet sur le parcours. Des poubelles sont mises à disposition sur chaque ravitaillement, dont une 50 m après le point de ravitaillement

permettant aux coureurs ne s'arrêtant pas de se débarrasser des gobelets et emballages. Il est donc interdit de les jeter sur le parcours.

ARTICLE 6 sécurité des participants

Il est rappelé aux concurrents qu'ils sont les premiers acteurs de leur sécurité.

Tout concurrent a le devoir de porter assistance à tout autre participant.

La sécurité est assurée par un réseau de postes de contrôles, de signaleurs, d'ouvriers et d'une équipe serre-file. Des véhicules tout terrains et motos compléteront le dispositif. Plusieurs postes de secours fixes (situés aux points de ravitaillements) et mobiles seront répartis sur les postes clefs de la course afin d'assurer la prise en charge des concurrents.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Un réseau radio reliant le PC course. 2 PC médicaux fixes (départ/arrivée et Durfort km 8) et 3 PC mobiles seront présents sur le parcours.

Abandons

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard. Il ne doit en aucun cas quitter la course sans avoir averti l'organisation. Des navettes pour la récupération des abandons seront mises en place à Saint-Ferréol et à Durfort.

Signalement d'accidents

Les coureurs seront informés sur le site, du numéro de secours à utiliser en cas d'incident. Tout concurrent est tenu d'avoir sur lui son téléphone portable et prêter assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours. Il est rappelé que le N° d'urgence sera inscrit sur le dossard.

Fermeture des parcours

La fermeture des parcours est assurée par une équipe de bénévoles qui s'assure que personne ne reste en difficulté sur les parcours et sont autorisés à rapatrier les retardataires.

Annulation épreuve

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés d'une partie de leur inscription en fonction des frais engagés par l'organisation.

ARTICLE 7

Assurance responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès de AIAC.

Les coureurs licenciés sont couverts par les garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est cependant fortement conseillé aux participants non titulaires d'une licence de souscrire à une assurance individuelle complémentaire accident .

L'organisation et les participants sont assurés en responsabilité civile pour cette manifestation auprès de la FFA par le contrat La SAUVEGARDE n°Z157020002

La responsabilité de l'Association DESPERADO TRAIL sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification par décision médicale ou sur décision du directeur de course .

ARTICLE 8 Droit d'accès et de rectification des données informatiques

Les données personnes transmises par les participants sont gérées par la société Chrono-Start et conservées par le Desperado Trail.

Elles ne sont transmises à aucun tiers. Conformément à la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée, les participants ont accès et de rectification à ces informations.

S'adresser selon le cas soit à la société Chrono-Start, soit par courrier électronique au Desperado Trail.

Publication des résultats :

Les résultats nominatifs sont publiés sur le site Internet de l'association et sont susceptibles d'être reproduit dans la presse généraliste ou spécialisée. Les participants souhaitant s'y opposer sont invités à en informer le Desperado Trail avant la course.

Droit à l'image

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation sur le territoire Français et sur son site internet (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

Parkings

Des zones de stationnement sont disponibles tout autour du Lac et sont signalées par des bénévoles qui orientent les arrivants. Le parking des tennis n'est pas accessible car il est réservé à l'organisation et l'accueil des participants.

- **Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ de la course accepte et valide ce règlement.**